

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 octobre 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 7 octobre 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois d'août 2005 sous la présidence du Japon (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi sous notre responsabilité à l'issue de consultations tenues avec les autres membres du Conseil. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Kenzo **Oshima**



Annexe à la lettre datée du 7 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Japon (août 2005)

Introduction

Le Conseil de sécurité a eu un programme chargé au mois d'août 2005, sous la présidence du Japon. Pendant cette période, le Conseil s'est réuni sept fois en séances officielles sous différentes formes, 15 fois en séances de consultations et une fois en séance privée plénières. Il a adopté trois résolutions et quatre déclarations du Président. Le Président a également fait six déclarations à la presse au nom du Conseil de sécurité.

Afrique

Burundi

Le 30 août, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Nureldin Satti, a informé le Conseil, réuni en consultations privées, de l'évolution de la situation dans ce pays, depuis l'élection de Pierre Nkurunziza à la présidence de la République du Burundi, le 19 août 2005.

À l'issue des consultations, lors d'une séance officielle, le Président a fait une déclaration (S/PRST/2005/41) au nom du Conseil, dans laquelle les membres du Conseil ont pris note de l'élection de Pierre Nkurunziza à la présidence du pays et demandé à toutes les parties de respecter la volonté du peuple burundais, les autorités élues et les engagements agréés au cours du processus de transition. Les membres ont encouragé les nouvelles autorités à poursuivre dans la voie de la stabilité et de la réconciliation nationale et invité tous les partenaires internationaux à demeurer engagés dans ce processus.

Côte d'Ivoire

Le 19 août, lors de consultations officieuses, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur l'évolution récente de la situation en Côte d'Ivoire. À l'issue des consultations, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil ont prié les autorités ivoiriennes et toutes les parties concernées de cesser d'entraver la liberté de mouvement des forces impartiales et ont invité toutes les parties à faire preuve de responsabilité et de retenue afin que la prochaine campagne électorale puisse se dérouler dans le calme et dans les délais prévus.

Lors d'une séance privée le 31 août, Mosiuoa Lekota, Ministre de la défense de l'Afrique du Sud et représentant la mission de médiation de l'Union africaine, a fait un exposé au Conseil sur la situation en Côte d'Ivoire. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies ont également fait

des exposés au nom de l'Union africaine. À cette occasion, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration devant le Conseil.

M. Lekota a déclaré que la mission de médiation sud-africaine poursuivrait ses efforts, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, pour garantir la tenue d'élections libres, équitables et transparentes en Côte d'Ivoire dans les délais impartis, et il a souligné qu'il était maintenant temps de mettre en œuvre de bonne foi et sans attendre les engagements signés par l'ensemble des parties ivoiriennes. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect des résolutions du Conseil et réitéré leur plein soutien à l'initiative entreprise par la mission de médiation sud-africaine, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Haut représentant pour les élections.

Une déclaration à la presse a été publiée à l'issue de la séance.

République démocratique du Congo

Le 11 août, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la situation en République démocratique du Congo, notamment sur les progrès accomplis dans la préparation des élections, y compris l'enregistrement des électeurs et la sécurité.

Il a insisté sur la nécessité de renforcer la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de lui confier un mandat lui permettant de fournir un appui logistique dans le cadre des élections, comme demandé par le Secrétaire général dans son rapport du 26 mai (S/2005/320).

Guinée-Bissau

Le 12 août, à la demande d'un membre du Conseil de sécurité, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a fait un exposé devant le Conseil réuni en consultations officieuses, sur les résultats des élections présidentielles en Guinée-Bissau.

Le 19 août, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2005/39), dans laquelle il prend note avec satisfaction du bon déroulement des élections présidentielles, encourage vivement toutes les parties à honorer leurs engagements et à accepter le verdict final de la Cour suprême et leur demande instamment de s'abstenir de tous actes de nature à mettre en cause la marche vers la paix et la stabilité en Guinée-Bissau. Le Conseil a également invité le Secrétaire général à présenter, dans son prochain rapport, des recommandations concernant la mise à jour du mandat et du rôle du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

Sierra Leone

Le 10 août, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Sierra Leone, Victor da Silva Angelo, a présenté un exposé concernant le maintien de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Sierra Leone et la sécurité du Tribunal spécial, après le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) qui doit avoir lieu à la fin du mois de décembre 2005.

À la suite de nouvelles consultations entre les membres, le 31 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1620 (2005), dans laquelle il prie le Secrétaire général d'établir un bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone pour une période initiale de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2006, dirigé par un représentant exécutif du Secrétaire général. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de continuer de planifier la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et attend avec intérêt des renseignements plus détaillés sur les arrangements proposés.

Soudan

Le 2 août, suite à l'annonce du décès du Premier Vice-Président du Soudan, John Garang de Mabior, dans un accident d'hélicoptère, le Conseil de sécurité a entendu un exposé, en consultations privées, du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guehenno, sur la situation au Soudan. À cette occasion, tous les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances à la famille de M. Garang ainsi qu'au peuple et au Gouvernement soudanais.

À l'issue des consultations, lors d'une séance officielle du Conseil, le Président a fait une déclaration (S/PRST/2005/38) au nom du Conseil, dans laquelle il s'est dit profondément attristé par le décès de M. Garang et a demandé à tous les Soudanais d'honorer sa mémoire en faisant régner la paix et le calme dans tout le pays.

Le 30 août, à la demande d'un membre du Conseil, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a fait un exposé, en consultations officieuses, sur l'état d'avancement des pourparlers de paix sur le Darfour, à Abuja (Nigéria).

Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse à l'issue de la séance, dans laquelle les membres du Conseil ont remercié l'Union africaine pour son rôle de médiation, dans les pourparlers d'Abuja, entre les parties au conflit du Darfour. Les membres du Conseil ont également exhorté vivement le Mouvement/Armée de libération du Soudan, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Gouvernement soudanais à reprendre les pourparlers à Abuja, le 15 septembre, et à négocier de manière constructive et de toute urgence pour garantir un accord rapide.

Asie

Afghanistan

Le 23 août, le Conseil de sécurité a tenu un débat ouvert, avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Jean Arnault, de représentants d'Afghanistan et de 10 autres non-membres du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le Conseil a entendu un exposé de M. Arnault concernant la situation sur le terrain et les progrès réalisés dans les préparatifs des élections. La campagne électorale qui venait juste de commencer, était régie par la loi et les réglementations électorales de l'Organe mixte d'administration des élections, et se déroulait sous la surveillance d'observateurs internationaux. M. Arnault a mis l'accent sur l'insuffisance de fonds pour couvrir les derniers préparatifs de l'élection, essentiellement en raison d'une augmentation des coûts associés à la conduite du scrutin et au dépouillement des votes et il a demandé à la

communauté internationale de fournir une assistance d'urgence pour combler le déficit.

M. Arnault s'est également dit préoccupé par la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité au cours des derniers mois, notamment dans les régions du sud, de l'est et du sud-est du pays. Il a souligné que la sécurité était la principale priorité du gouvernement et de son peuple et que le renforcement des institutions d'État clefs, telles que la police, la justice et l'administration civile ainsi que l'élimination de l'industrie des stupéfiants demeurerait capital.

Sur la base de cet exposé, le Conseil s'est félicité des progrès enregistrés dans les préparatifs des élections, il s'est dit préoccupé par l'augmentation du nombre des attaques lancées par les Taliban, Al-Qaida et les autres groupes extrémistes et a condamné les tentatives faites en vue de perturber le processus politique par des actes terroristes ou d'autres formes de violence. Il s'est également déclaré fermement convaincu que la communauté internationale devait continuer de faire montre de sa volonté d'aider l'Afghanistan à relever les défis persistants, notamment la situation en matière de sécurité, le démantèlement et la réinsertion des groupes armés illégaux, la lutte contre la production et le trafic de stupéfiants, le développement des institutions gouvernementales et il s'est félicité du désir de la communauté internationale et du Gouvernement afghan de convenir d'un nouveau cadre d'engagement international allant au-delà de l'achèvement du processus politique de Bonn.

Une déclaration du Président publiée sous la cote S/PRST/2005/40 a été approuvée et lue à la fin du débat.

Timor-Leste

Le 29 août, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), Sukehiro Hasegawa, sur le rapport du Secrétaire général, concernant l'évolution récente de la situation politique et de sécurité dans le pays ainsi que la mise en œuvre du mandat du BUNUTIL (S/2005/533).

Dans l'exécution de son mandat d'assistance au Timor-Leste pour ce qui est du renforcement de la gouvernance nationale, des capacités des institutions d'État, de l'administration publique ainsi que de son cadre juridique et de l'État de droit, notamment la police nationale et son groupe des gardes-frontière, le BUNUTIL a réalisé des progrès significatifs. En ce qui concerne les crimes graves, le Bureau a fourni une copie de tous les dossiers constitués par le Groupe des crimes graves, qui seront expédiés au Siège de l'ONU pour archivage en lieu sûr lorsque le BUNUTIL et le Timor-Leste seront parvenus à un accord.

Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que, dans l'ensemble, la situation restait calme et stable et que les relations avec les pays voisins continuaient de s'améliorer et ils ont loué les efforts déployés par M. Hasegawa et le BUNUTIL pour s'acquitter de tous les aspects du mandat qui leur a été confié. Les membres ont manifesté leur intention d'examiner, en temps utile, des rapports actualisés sur la planification d'une transition sans heurt vers un cadre d'aide au développement durable d'ici à la fin du mandat du BUNUTIL en mai 2006.

Moyen-Orient

Le 24 août, lors d'une séance d'information publique, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient, depuis le désengagement israélien de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie.

Le processus s'est déroulé pratiquement sans heurt et avec une rapidité surprenante, grâce à la coopération et à la retenue dont ont fait en général preuve les deux parties. Toutefois, des défis réels et difficiles continuent de faire obstacle à la recherche d'une entente entre Israéliens et Palestiniens en tant que partenaires de paix véritables. En ce qui concerne le Liban, on a assisté à plusieurs événements importants, notamment l'instauration d'un nouveau Gouvernement suite à un vote de confiance du Parlement.

Lors des consultations officieuses qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités du déroulement actuel de ce processus et de l'aide apportée par l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement, M. James Wolfensohn. Ils se sont dits satisfaits de la coordination entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne avant et pendant le désengagement et ont invité les deux parties à poursuivre leur coopération durant la période à venir. Les membres du Conseil ont également souligné l'importance d'un désengagement complet comme prévu par la Feuille de route et ont engagé à nouveau les deux parties à poursuivre l'application intégrale de la Feuille de route et des résolutions pertinentes en vue de la création d'une État palestinien indépendant, viable, démocratique et souverain, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Il a été convenu d'une déclaration à la presse lue à l'issue de la séance.

Iraq/Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Le 9 août, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour l'année écoulée et sur l'évolution récente de la situation en Iraq. Lors des débats sur les questions abordées dans cet exposé, les membres du Conseil se sont félicités des activités de la Mission et ont déclaré qu'ils soutenaient fermement les efforts faits par l'Iraq pour achever la rédaction de la constitution d'ici au 15 août, date fixée par la résolution 1546 (2004). Ils ont également fait observer que la MANUI avait un rôle important à jouer pour appuyer le référendum prévu en octobre ainsi que les élections nationales qui doivent se tenir en décembre 2005, et que la réconciliation nationale et la participation de toutes les parties irakiennes au processus politique étaient essentielles au bon déroulement de la transition.

Le Conseil a examiné le projet de résolution élaboré par les États-Unis et recommandant de proroger le mandat de la MANUI pour une période de 12 mois.

Le 11 août, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1619 (2005), par laquelle il proroge le mandat de la MANUI pour une nouvelle période de 12 mois et il a manifesté son intention de réexaminer le mandat de la MANUI dans un délai de 12 mois, ou plus tôt si le Gouvernement iraquien en fait la demande.

Iraq/Koweït

Le 25 août, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, sur le rapport du Secrétaire général concernant le rapatriement et le retour de nationaux du Koweït et de pays tiers détenus par le régime iraquien dans les années 90 (S/2005/513).

Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à la mission de l'Ambassadeur Vorontsov. Ils ont vigoureusement condamné les exécutions de nationaux du Koweït et de pays tiers pratiquées par le précédent régime iraquien et exprimé leurs condoléances aux familles des disparus. Ils se sont également félicités de l'attitude constructive du présent Gouvernement iraquien.

Une déclaration à la presse a été adoptée et lue à l'issue des consultations.

Liban

Le 25 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de sécurité, réuni en consultations officieuses, de l'état d'avancement des travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre du Liban, Rafic Hariri, en février 2005.

À la suite de l'exposé, les membres du Conseil se sont félicités des progrès importants accomplis dans l'enquête menée par la Commission et ils ont réaffirmé leur plein appui à la Commission dans les efforts qu'elle déploie pour faciliter l'identification des responsables de ce crime. Les membres ont également prié de nouveau l'ensemble des États et des parties, en particulier ceux qui n'avaient pas encore pris les mesures voulues, de coopérer pleinement en vue d'accélérer les travaux de la Commission.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil a lu une déclaration à la presse.

Le 30 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fourni un nouvel état de l'avancement des travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante, y compris des informations sur l'arrestation, intervenue ce jour, de quatre suspects.

À l'issue des consultations, le Président a fait un compte rendu des débats à la presse déclarant que les membres du Conseil remerciaient le Secrétaire général adjoint de son exposé ponctuel et a pris note des informations fournies sur l'arrestation, par le Gouvernement libanais, des quatre personnes susmentionnées. Il a également déclaré que les membres du Conseil s'étaient félicités des progrès accomplis dans l'enquête, qu'ils espéraient que le rapport définitif permettrait d'établir les faits et d'apporter des preuves concrètes étayant les conclusions et qu'ils avaient une nouvelle fois invité la communauté internationale à coopérer pleinement aux travaux de la Commission.

Menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales

Le 4 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1618 (2005), par laquelle il condamne sans réserve et avec la plus grande fermeté les attentats terroristes perpétrés en Iraq, et affirme qu'il ne faut pas permettre que les actes de terrorisme viennent compromettre la transition politique et économique en cours en

Iraq, notamment la procédure de rédaction de la constitution et la procédure référendaire y afférente, comme indiqué dans la résolution 1546 (2004). Le représentant de l'Iraq a été invité à la séance et il a souligné l'importance d'une politique cohérente de lutte contre le terrorisme.

Le 15 août, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse sur l'assassinat, le 12 août, de Lakshman Kadirgamar, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka. Dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont condamné énergiquement cet acte de terrorisme absurde et demandé à toutes les parties concernées d'appliquer intégralement les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu.
